

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2956

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : La Saulaie - Pôle multimodal - Travaux d'aménagement - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région, la Commune d'Oullins, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Lévêque

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bollet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérén, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palaja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Toulon, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vatié, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Toulon), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2956**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **La Saulaie - Pôle multimodal - Travaux d'aménagement - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région, la Commune d'Oullins, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le protocole d'intention sur la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors d'octobre 2007 s'inscrit dans le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), qui vise à développer l'intermodalité et à renforcer l'intégration des réseaux de transport public.

Le projet de création du pôle d'échange multimodal (PEM) d'Oullins - La Saulaie, lié au prolongement de la ligne B du métro, s'inscrit dans ce protocole, approuvé par une délibération du 9 juillet 2007.

La création du PEM a également été inscrite dans les programmations financières du contrat de plan Etat-Région (CPER), dans le contrat de fonctions d'agglomération et de centralité signé entre la Région Rhône-Alpes (RRA) et la Communauté urbaine de Lyon.

Ce projet vise à offrir aux habitants du sud-ouest lyonnais un pôle de transports en commun intégrés, respectueux de l'environnement.

Les objectifs de ce projet sont de contribuer à limiter le développement excessif de la circulation automobile tout en facilitant le déplacement des personnes, répondant ainsi à des objectifs de développement urbain durable. Il s'inscrit également dans la requalification de l'entrée ouest de l'agglomération avec la perspective d'un bouclage du périphérique.

Le pôle multimodal comprendra la station de métro de la ligne B, une gare pour les bus et des parkings pour environ 500 véhicules. Ces ouvrages seront directement accessibles depuis le sud par une voirie nouvelle créée par la Communauté urbaine et depuis le centre-ville d'Oullins via le futur mail Sémard et le passage Orsel qui permettront, notamment, le développement des modes doux.

Après les études préliminaires conclues en 2009, les partenaires mobilisés autour de ce projet ont arrêté le programme général de cette opération.

Ce programme comprend les éléments suivants, en accompagnement de l'arrivée du prolongement de la ligne B du métro :

- sous maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF) (action 1 : 16 464 000 € HT)

. le déplacement et la mise aux normes des personnes à mobilité réduite des quais,

. la réalisation du passage souterrain Orsel permettant la création de liaisons directes entre le métro, le train et le centre-ville d'Oullins,

- . la création d'un local de 130 mètres carrés pouvant servir de locaux d'exploitation à la gare,
- . la suppression du passage à niveau de la rue Pierre Sépard,
- . la suppression ou la reprise de voies de service pour libérer le foncier nécessaire à l'opération ainsi que la reprise de certains aiguillages ;
- sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine (action 2 : 2 950 000 € HT)
 - . la création du mail est/ouest dit "mail Sépard" qui se prolonge sous les voies et assure ainsi la liaison entre le centre-ville et le pôle multimodal ;
- sous maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Oullins (action 3 : 150 000 € HT)
 - . l'aménagement du raccordement modes doux,
 - . le traitement des délaissés sur les rues Aulagne et Sépard ;
- sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF (action 4 : 715 000 € HT - action 5 : 576 000 € HT)
 - . les équipements et les aménagements nécessaires à l'exploitation de la gare,
 - . le déplacement d'une artère câble alimentant l'atelier de maintenance de la Mulatière.
- sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYMALIM) (action 6 : 1 045 000 € HT)
 - . le traitement des espaces publics situés en interface entre la gare, la station de métro et le pôle bus ;

Compte tenu du coût des études d'un montant de 2 217 000 € HT, le montant global du projet s'élève à 24 117 000 € HT aux conditions économiques de réalisation.

Afin de permettre aux différents partenaires de financer les travaux relevant de leur maîtrise d'ouvrage, il est proposé une convention partenariale définissant pour chaque maîtrise d'ouvrage les engagements réciproques de chacune des parties en ce qui concerne les modalités de financement et de réalisation des études et travaux relatifs à la création du pôle multimodal, et en particulier :

- la consistance des travaux à réaliser,
- les modalités d'exécution et de suivi des travaux,
- l'assiette de financement et le plan de financement de chacun des ouvrages,
- les modalités de versement des fonds.

La Région intervient par le biais de 3 outils de financement :

- 3 240 000 € seront apportés au titre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC),
- 1 478 000 € seront apportés au titre du CPER,
- 536 000 € au titre du dispositif de remise à niveau des gares.

Pour la Communauté urbaine de Lyon, la participation au projet du pôle multimodal d'Oullins (8 121 000 €) se répartit comme suit :

- financement des études avant-projet (AVP) (délibération du Conseil de communauté du 26 avril 2010) pour 247 000 €,
- subvention d'équipement au projet sous maîtrise d'ouvrage de RFF à hauteur de 6 314 000 €,

- réalisation du mail Sépard, future voirie communautaire, estimée à 3 528 200 € TTC en dépenses avec des recettes de la Région, de la Ville et de la SNCF pour 1 968 000 € ; la charge nette pour la Communauté urbaine est donc de 1 560 000 € ; ce projet a fait l'objet d'une individualisation partielle de 500 000 € pour financer la maîtrise d'œuvre (opération n° 2430).

Une partie du financement de cette opération est inscrit dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) approuvée par le Conseil de communauté du 25 octobre 2009 dans le cadre du développement d'un système de transport collectif performant :

	Financement convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) (en €)	Autres (en €)
études (pour mémoire)		247 000
subvention à Réseau ferré de France (RFF)	1 680 000	4 634 000
mail Sépard (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine de Lyon)	1 560 000	
Total	3 240 000	4 881 000

L'ensemble des ouvrages nécessaires à la mise en service de la nouvelle station de métro seront livrés d'ici décembre 2013. La suppression du passage à niveau et la réalisation du mail Sépard interviendront d'ici début 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "- sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise", il convient de lire entre les parenthèses :

- SYTRAL,

au lieu de :

- SYMALIM ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - les modalités de réalisation du pôle multimodal d'Oullins,
- c) - la participation financière de la Communauté urbaine sur le projet à hauteur de 8 121 000 € nets,
- d) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation des travaux du pôle multimodal d'Oullins.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de :

. la Région Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 982 000 €,

. la Commune d'Oullins une subvention d'un montant de 743 000 €,

. la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) une subvention d'un montant de 243 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et leur régularisation.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P08 - Transport urbain, sur l'opération n° 0P08O2443 pour un montant de 6 314 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 20 422 - pour un montant de 6 314 000€ nets de taxe, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 000 000 € en 2012,

- 3 000 000 € en 2013,

- 2 314 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.